



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 22 novembre 2005, à 19 h 30, à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Frank Thérien, André Laframboise, Alain Riel, Alain Pilon, Patrice Martin, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Également présents monsieur M. Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CM-2005-863     DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DU CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil désigne monsieur le conseiller Patrice Martin pour exercer la présidence aux séances du conseil et ce, pour le terme d'office commençant le 22 novembre 2005.

Adoptée

**CM-2005-864     RÉSOLUTION DE SYMPATHIES - MONSIEUR FERNAND LATOUR - EMPLOYÉ  
RETRAITÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'EX-VILLE DE  
BUCKINGHAM**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** c'est avec regret que ce conseil a appris le décès de monsieur Fernand Latour, employé retraité du Service des travaux publics de l'ex-Ville de Buckingham, et désire offrir à la famille éprouvée, ses plus sincères condoléances.

Adoptée

**CM-2005-865     RÉSOLUTION DE SYMPATHIES - MONSIEUR RICHARD LÉTANG - EMPLOYÉ  
DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DEPUIS LE 16 NOVEMBRE 1992**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce conseil a appris avec regret le décès de monsieur Richard Létang, employé du Service des travaux publics depuis le 16 novembre 1992, et désire offrir à la famille éprouvée, ses plus sincères condoléances.

Adoptée

**CM-2005-866     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des items suivants :

- 8.1** **Projet numéro 54641** – Résolution de sympathies – Monsieur Fernand Latour – Employé retraité du Service des travaux publics de l'ex-Ville de Buckingham
- 8.2** **Projet numéro 54662** – Résolution de sympathies – Monsieur Richard Létang – Employé du Service des travaux publics depuis le 16 novembre 1992
- 8.3** **Projet numéro 54460** – Modification de la résolution numéro CM-2005-849 – Autorisation de barrages routiers – Levée de fonds guignolée des médias le 8 décembre 2005
- 8.4** **Projet numéro 54690** – Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2005
- 8.5** **Projet numéro 54697** – Demande de modification de la rémunération des membres délégués de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
- 8.6** **Projets numéros 54684 – 54685** – Avis de présentation – Règlement numéro 15-3-2005 modifiant le règlement numéro 15-2002 concernant la rémunération des membres du conseil
  - a) Avis de présentation
  - b) Projet de règlement
- 8.7** **Projet numéro 54728** - Nomination d'un membre – Corporation de développement secteur Buckingham
- 8.8** **Projet numéro 54729** - Nomination des membres – Comité des ressources humaines

et le retrait des items suivants :

- 7.2oo)** **Projet numéro 54609** - Nomination d'un membre - Conseil d'administration du conseil des relations internationales de l'Outaouais
- 7.2pp)** **Projet numéro 54610** - Nomination d'un membre - Conseil d'administration de la station agrotouristique de la Basse-Lièvre
- 8.5** **Projet numéro 54697** – Demande de modification de la rémunération des membres délégués de la Ville de Gatineau au sein du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

Adoptée

CM-2005-867

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 11 OCTOBRE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue le 11 octobre 2005 a été déposée aux membres du conseil :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte le procès-verbal, tel que soumis.

Adoptée

CM-2005-868

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 DE LA VILLE DE GATINEAU - RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE**

**DE 1,5 M À 1,24 M - 34, RUE DU TOURNOI - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Richcraft Homes ltd a déposé une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation de la résidence située au 34, rue du Tournoi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge latérale de 1,5 m à 1,24 m;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde à la propriété située au 34, rue du Tournoi, la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge latérale gauche de 1,5 m à 1,24 m.

Adoptée

CM-2005-869

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 DE LA VILLE DE GATINEAU - PERMETTRE LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA CLASSE 2 SUR LES FAÇADES D'UN BÂTIMENT ADJACENTES À UNE RUE ET PERMETTRE LA LOCALISATION DES ENCLOS À DÉCHETS, DE LA PHASE 1, À 1 M DE LA LIGNE ARRIÈRE DE LOT – 210, CHEMIN D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Elk Property Management a déposé une demande de dérogations mineures visant à permettre les matériaux de revêtement extérieur de la classe 2 sur les façades d'un bâtiment adjacentes à une rue et permettre la localisation d'enclos à déchets, de la phase 1, à 1 m de la ligne arrière de lot sur le terrain situé au 210, chemin d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder les dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de permettre les matériaux de revêtement extérieur de la classe 2 sur les façades d'un bâtiment adjacentes à une rue et de permettre la localisation d'enclos à déchets, de la phase 1, à 1 m de la ligne arrière de lot;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANK THÉRIEN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme accorde à la propriété située au 210, chemin d'Aylmer, les dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de permettre les matériaux de revêtement extérieur de la classe 2 sur les façades d'un bâtiment adjacentes à une rue et de permettre la localisation d'enclos à déchets, de la phase 1, à 1 m de la ligne arrière de lot.

Adoptée

CM-2005-870

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 DE LA VILLE DE GATINEAU - RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT DE 12 M À**

**7,2 M ET PERMETTRE UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN BOIS - 1461, CHEMIN DE LA MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Luc Decelles a déposé une demande de dérogations mineures visant à rendre conforme l'implantation de l'agrandissement proposé pour le chalet du Club de golf Kingsway situé au 1461, chemin de la Montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder les dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge avant de 12 m à 7,2 m et de permettre un revêtement extérieur en bois en façade du chemin de la Montagne;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde à la propriété située au 1461, chemin de la Montagne, les dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge avant de 12 m à 7,2 m et de permettre un revêtement extérieur en bois plutôt qu'en maçonnerie en façade du chemin de la Montagne.

Adoptée

**CM-2005-871 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 DE LA VILLE DE GATINEAU - RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE GAUCHE DE 1,5 M À 1,2 M - 26, RUE DU CARIBOU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Bena Construction a déposé une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation de la résidence située au 26, rue du Caribou;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande et recommande d'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge latérale gauche de 1,5 m à 1,2 m;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde à la propriété située au 26, rue du Caribou, la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de réduire la marge latérale gauche de 1,5 m à 1,2 m.

Adoptée

**CM-2005-872 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 DANS LE BUT DE RÉDUIRE LA MARGE AVANT DE 6 M À 5,34 M AFIN DE RÉGULARISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 611, RUE PIE-XII - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Josée Daoust a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la marge avant de 6 m à 5,34 m afin de régulariser l'implantation du bâtiment situé au 611, rue Pie-XII;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande le 17 octobre 2005 et recommande d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde au bâtiment situé au 611, rue Pie-XII une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de réduire la marge avant de 6 m à 5,34 m afin de régulariser l'implantation du bâtiment situé au 611, rue Pie-XII.

Adoptée

CM-2005-873

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005  
DANS LE BUT DE RÉDUIRE DE 7 M À 5,49 M LA LARGEUR DE MUR AVANT  
MINIMALE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION  
UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 110, RUE PIERRE-LAPORTE - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Hill a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de réduire de 7 m à 5,49 m la largeur de mur avant minimale afin d'implanter une habitation unifamiliale isolée au 110, rue Pierre-Laporte;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande le 17 octobre 2005 et recommande d'accorder la dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde au 110, rue Pierre-Laporte une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de réduire de 7 m à 5,49 m la largeur de mur avant minimale afin d'implanter une habitation unifamiliale isolée au 110, rue Pierre-Laporte.

Adoptée

AP-2005-874

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 306-1-2005 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2005 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME  
SUPPLÉMENTAIRE DE 445 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE II DU  
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2005-2006**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Aurèle Desjardins qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement dans le but d'y attribuer une somme supplémentaire de 445 000 \$ pour financer la phase II du programme Rénovation Québec 2005-2006.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AP-2005-875

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 307-1-2005 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2005 DANS LE BUT D'Y INCLURE L'ACTIVITÉ II-4  
« ADAPTATION DE DOMICILE » ET DE BONIFIER LE BUDGET DU**

**PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC PHASE II 2005-2006 DE LA VILLE DE GATINEAU**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Aurèle Desjardins qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 307-1-2005 modifiant le règlement numéro 307-2005 dans le but d'y inclure l'activité II-4 « Adaptation de domicile » et de bonifier le budget du programme Rénovation Québec Phase II 2005-2006 de la Ville de Gatineau.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AP-2005-876** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2005 AUTORISANT L'USAGE DE GARDERIE ET DÉFINISSANT DES NORMES ARCHITECTURALES SPÉCIFIQUES AU PROJET DE GARDERIE AU JARDIN DES PETITS AMIS SITUÉE AU 2, RUE DU PÈRE-BÉLAND - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par monsieur le conseiller Pierre Phillion qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 321-2005 autorisant l'usage de garderie et définissant des normes architecturales spécifiques au projet de garderie Au Jardin des petits amis située au 2, rue du Père-Béland.

Il demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun de membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**AP-2005-877** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 322-2005 AUTORISANT L'USAGE DE GARDERIE ET DÉFINISSANT DES NORMES DE STATIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER SPÉCIFIQUES AU PROJET DE GARDERIE MONTESSORI « MAVIE » SITUÉE AU 25, RUE BOOTH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par madame la conseillère Denise Laferrière qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 322-2005 autorisant l'usage de garderie et définissant les normes de stationnement et d'aménagement paysager spécifiques au projet de garderie Montessori « Mavie » située au 25, rue Booth.

Elle demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CM-2005-878** **RÈGLEMENT NUMÉRO 315-2005 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE ET DÉFINISSANT DES NORMES D'IMPLANTATION SPÉCIFIQUES AU PROJET - GARDERIE IMAGINE - 215, BOULEVARD DE L'EUROPE, TERRAIN LOCALISÉ DANS LA PHASE 35 DU PROJET PLATEAU, À L'INTERSECTION SUD-EST DU BOULEVARD DE L'EUROPE ET DE LA RUE GANYMÈDE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN PILON**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement visant à autoriser la construction d'une garderie et définissant des normes d'implantation spécifiques au projet - Garderie Imagine - 215, boulevard de l'Europe, terrain localisé dans la phase 35 du projet Plateau, à l'intersection sud-est du boulevard de l'Europe et de la rue Ganymède, soit adopté et qu'il porte le numéro 315-2005.

Adoptée

**CM-2005-879** **RÈGLEMENT NUMÉRO 500-1-2005 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 500-2005 DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT DE REMPLACER LES PLANS INTITULÉS VILLAGES URBAINS/SECTEURS D'EMPLOIS, STRUCTURE URBAINE, PLANIFICATION DES SECTEURS D'EMPLOIS, PLANIFICATION DES SECTEURS D'EMPLOIS DES SECTEURS Q, P, U ET AFFECTATIONS DES SOLS AFIN D'Y INCLURE LES TERRAINS SITUÉS À L'INTERSECTION SUD-EST DES AVENUES DE BUCKINGHAM ET LÉPINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dispense de lecture a été faite en conformité avec les prescriptions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

**ET RÉSOLU QUE** le règlement visant à modifier certaines dispositions réglementaires du plan d'urbanisme numéro 500-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de remplacer les plans intitulés Villages urbains/secteurs d'emplois, Structure urbaine, Planification des secteurs d'emplois, Planification des secteurs d'emplois des secteurs Q, P, U et Affectations des sols afin d'y inclure les terrains situés à l'intersection sud-est des avenues de Buckingham et Lépine, soit adopté et qu'il porte le numéro 500-1-2005.

Adoptée

**CM-2005-880** **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil désigne monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à titre de maire suppléant pour douze mois et ce, pour la période du 22 novembre 2005 au 22 novembre 2006.

Adoptée

**CM-2005-881** **NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les membres du conseil suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

Présidente : madame la conseillère Denise Laferrière

Vice-président : monsieur le conseiller Simon Racine

Membre : monsieur le conseiller Luc Angers

De plus, ce conseil nomme monsieur le conseiller Pierre Philion à titre de substitut pour remplacer un membre du conseil en cas d'absence ou d'incapacité d'agir au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Les membres de ce comité sont nommés pour un terme de deux ans à compter de la présente. Ce mandat est renouvelé par tacite reconduction pour le même terme si aucune résolution n'est adoptée afin de nommer des nouveaux membres avant l'expiration du terme.

Les citoyens devant siéger sur ce comité seront nommés à une séance ultérieure par ce conseil.

Adoptée

**CM-2005-882**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les membres du conseil suivants au sein du Comité sur les demandes de démolition :

Présidente :            madame la conseillère Denise Laferrière

Vice-président :    monsieur le conseiller Simon Racine

Membre :                monsieur le conseiller Luc Angers

Les membres de ce comité sont nommés pour un an à compter de la présente. Ce mandat est renouvelé par tacite reconduction pour le même terme si aucune résolution n'est adoptée afin de nommer des nouveaux membres avant l'expiration du terme.

Adoptée

**CM-2005-883**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les membres du conseil suivants au sein du Comité consultatif agricole, à savoir :

Président :            monsieur le conseiller Yvon Boucher

Vice-président :    monsieur le conseiller André Laframboise

Membre :                monsieur le conseiller Frank Thérien

La durée du mandat des membres est de quatre ans.

Les trois producteurs agricoles qui vont siéger sur ce comité seront nommés à une séance ultérieure par ce conseil.

Adoptée

**CM-2005-884**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission permanente sur l'habitation :

Président : monsieur le conseiller Luc Angers

Vice-président : monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Membre : monsieur le conseiller Frank Thérien

Les citoyens devant siéger sur ce comité seront nommés à une séance ultérieure par ce conseil.

Adoptée

**CM-2005-885 NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission de l'environnement :

Président : monsieur le conseiller Patrice Martin

Membres : monsieur le conseiller Alain Riel

monsieur le conseiller Frank Thérien

Adoptée

**CM-2005-886 NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission Gatineau, Ville en santé :

Président : monsieur le conseiller Pierre Philion

Membres : monsieur le conseiller Luc Montreuil

monsieur le conseiller Simon Racine

Adoptée

**CM-2005-887 NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

Président : monsieur le conseiller Alain Pilon

Membres : monsieur le conseiller Joseph De Sylva

monsieur le conseiller Denis Tassé

Adoptée

**CM-2005-888**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine :

Président :            monsieur le conseiller Simon Racine

Membres :            monsieur le conseiller André Laframboise  
                          monsieur le conseiller Luc Montreuil

Adoptée

**CM-2005-889**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION JEUNESSE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission jeunesse :

Président :            monsieur le conseiller Alain Riel

Membres :            monsieur le conseiller Alain Pilon  
                          monsieur le conseiller Frank Thérien

Adoptée

**CM-2005-890**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission de la sécurité publique :

Président :            monsieur le conseiller Luc Montreuil

Membres :            monsieur le conseiller Yvon Boucher  
                          monsieur le conseiller André Laframboise

Adoptée

**CM-2005-891**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION DES CHOIX STRATÉGIQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission des choix stratégiques :

Président :            monsieur le conseiller Denis Tassé

Membres :            madame la conseillère Jocelyne Houle

monsieur le conseiller André Laframboise

Adoptée

**CM-2005-892      NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉS DE RÉGIME DE RETRAITE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Simon Racine à titre de membre au sein des comités de régime de retraite suivants :

- des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull (règlement numéro 2774);
- des employés de l'ex-CUO (règlement numéro 403);
- comité du régime supplémentaire de rente des fonctionnaires et employés de l'ex-Ville de Gatineau (règlement numéro 678-81).

Adoptée

**CM-2005-893      NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur le comité de vérification :

Président :            monsieur le conseiller André Laframboise

Membres :            monsieur le conseiller Aurèle Desjardins  
                              monsieur le conseiller Denis Tassé

Adoptée

**CM-2005-894      NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DE TRAVAIL DU PLAN FINANCIER À LONG TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes au sein du Comité de travail du plan financier à long terme :

Président :            monsieur le conseiller Richard Côté

Membres :            monsieur le conseiller Aurèle Desjardins  
                              monsieur le conseiller Denis Tassé

Adoptée

**CM-2005-895      NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DE LA BRIGADE SCOLAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Alain Riel à titre de membre au sein du Comité de la brigade scolaire.

Adoptée

**CM-2005-896 NOMINATION DES MEMBRES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Développement économique – CLD Gatineau :

Président : monsieur le maire Marc Bureau  
Membres : monsieur le conseiller Yvon Boucher  
monsieur le conseiller Joseph De Sylva  
madame la conseillère Denise Laferrière  
monsieur le conseiller Denis Tassé

Adoptée

**CM-2005-897 NOMINATION DES MEMBRES - CORPORATION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau :

Membres : monsieur le conseiller Joseph De Sylva  
madame la conseillère Louise Poirier

Adoptée

**CM-2005-898 NOMINATION DES MEMBRES - CORPORATION DU FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes pour siéger au sein de la Corporation du Festival des montgolfières :

Membres : monsieur le conseiller Richard Côté  
monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Adoptée

**CM-2005-899 NOMINATION D'UN MEMBRE - CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Louise Poirier pour siéger au sein de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa.

Adoptée

**CM-2005-900**     **NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF DE L'AÉROPORT D'OTTAWA**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Louise Poirier pour siéger au sein du Comité consultatif de l'aéroport d'Ottawa.

Adoptée

**CM-2005-901**     **NOMINATION DES MEMBRES - TOURISME OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes à titres de membres du conseil d'administration de Tourisme Outaouais :

Membres :            monsieur le conseiller Aurèle Desjardins

                          monsieur le conseiller Alain Pilon

Adoptée

**CM-2005-902**     **NOMINATION DES MEMBRES - COMMISSION CONJOINTE D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes sur la Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais :

Président :            monsieur le maire Marc Bureau

Vice-président :    monsieur le conseiller Denis Tassé

Membre :             monsieur le conseiller Simon Racine

Adoptée

**CM-2005-903**     **NOMINATION DES MEMBRES - CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus :

- monsieur le maire Marc Bureau
- monsieur le conseiller Aurèle Desjardins
- madame la conseillère Jocelyne Houle

- madame la conseillère Louise Poirier

Adoptée

**CM-2005-904 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la Ville de Gatineau doit désigner les membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de désigner les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais :

Présidente : madame la conseillère Louise Poirier

Vice-président : monsieur le conseiller Pierre Philion

Membres : monsieur le conseiller Yvon Boucher

monsieur le conseiller Alain Pilon

monsieur le conseiller Alain Riel

Les citoyens devant siéger sur ce comité seront nommés à une date ultérieure.

Adoptée

**CM-2005-905 NOMINATION D'UN MEMBRE - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU (O.M.H.G.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Alain Riel à titre de membre au sein de l'Office municipale d'habitation de Gatineau (O.M.H.G.).

Adoptée

**CM-2005-906 NOMINATION D'UN MEMBRE - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS (U.R.L.S.O.)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Alain Pilon à titre de membre au sein de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (U.R.L.S.O.).

Adoptée

**CM-2005-907 NOMINATION DES MEMBRES - SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION ASTICOU**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes au conseil de la Société municipale d'habitation Asticou :

Président : monsieur le conseiller Luc Angers

Vice-président : monsieur le conseiller Joseph De Sylva

Adoptée

**CM-2005-908** **NOMINATION DES MEMBRES - RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'OUTAOUAIS (RÉFAP)**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme les personnes suivantes à titre de représentantes au sein du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP)

Mesdames les conseillères : Jocelyne Houle

Denise Laferrière

Louise Poirier

Adoptée

**CM-2005-909** **NOMINATION D'UN MEMBRE - CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller André Laframboise à titre de membre au sein de la Corporation de l'Âge d'or d'Aylmer.

Adoptée

**CM-2005-910** **NOMINATION D'UN MEMBRE - INTERCLUBS AYLME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Frank Thérien à titre de membre au sein de l'Interclubs Aylmer.

Adoptée

**CM-2005-911** **NOMINATION D'UN MEMBRE - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DE GATINEAU (A.G.A.P.) ET DU COMITÉ DE REVITALISATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Patrice Martin à titre de membre au sein de l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau (A.G.A.P.) et du Comité de revitalisation du boulevard Saint-Joseph.

Adoptée

**CM-2005-912     NOMINATION D'UN MEMBRE – DÉVELOPPEMENT VIEUX-HULL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Denise Laferrière à titre de membre au sein de « Développement Vieux-Hull ».

Adoptée

**CM-2005-913     NOMINATION D'UN MEMBRE - FONDATION DES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Denise Laferrière à titre de membre au sein de la Fondation des aînés de l'Outaouais.

Adoptée

**CM-2005-914     NOMINATION D'UN MEMBRE - CLUBS D'ÂGE D'OR DU SECTEUR HULL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame Denise Laferrière à titre de membre au sein du comité de coordination des Clubs d'Âge d'Or du secteur Hull.

Adoptée

**CM-2005-915     NOMINATION D'UN MEMBRE - CORPORATION DU CENTRE JULES-DESBIENS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Denise Laferrière à titre de membre au sein de la Corporation du Centre Jules-Desbiens.

Adoptée

**CM-2005-916     NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Patrice Martin à titre de membre au sein du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau.

De plus, ce conseil nomme monsieur le conseiller Alain Riel à titre de substitut pour remplacer monsieur le conseiller Patrice Martin en cas d'absence ou d'incapacité d'agir au sein de ce comité.

Adoptée

**CM-2005-917     NOMINATION D'UN MEMBRE - ORGANISME "LES ARTS ET LA VILLE"**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU**

**APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Simon Racine à titre de représentant au sein de l'organisme « Les arts et la ville ».

Adoptée

**CM-2005-918 NOMINATION DES MEMBRES - FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme messieurs les conseillers Yvon Boucher et Denis Tassé à titre de membres au sein de la Fondation de l'entrepreneurship.

Adoptée

**CM-2005-919 NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DES PARTENAIRES DU CARREFOUR D'INTÉGRATION DE L'OUTAOUAIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme monsieur le conseiller Joseph De Sylva à titre de membre du Comité des partenaires du Carrefour d'intégration de l'Outaouais.

Adoptée

**CM-2005-920 NOMINATION D'UN MEMBRE - BUCKINGHAM EN FÊTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Jocelyne Houle à titre de membre pour siéger au sein de Buckingham en fête.

Adoptée

**CM-2005-921 NOMINATION D'UN MEMBRE - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Jocelyne Houle à titre de membre au sein du comité du bassin versant de la rivière du Lièvre.

De plus, ce conseil nomme monsieur le conseiller Luc Montreuil à titre de substitut pour remplacer madame la conseillère Jocelyne Houle en cas d'absence ou d'incapacité d'agir au sein de ce comité.

Adoptée

**CM-2005-922 CONVOCATION DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION POUR LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil délègue au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toutes les assemblées publiques de consultation prévues et requises en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

**CM-2005-923    SIGNATURE DES DIVERS CONTRATS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les contrats d'achat de biens, d'acquisition et de vente d'immeubles, de services, de services professionnels, de servitudes, notamment les servitudes d'inondation et d'électricité, ainsi que les baux, les conventions et les ententes, pour autant que ces dossiers aient reçu l'approbation du conseil ou du comité exécutif.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2009.

Adoptée

**CM-2005-924    SIGNATURE ET ENREGISTREMENT DES AVIS D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil mandate le trésorier ou le chef de division revenus à la direction des finances, à signer et enregistrer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les avis d'hypothèques légales sur les lots dont les taxes sont dues et impayées.

De plus, ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer toute quittance et mainlevée faisant suite au paiement de la créance.

Ces autorisations sont valables pour le terme de ce conseil se terminant au mois de novembre 2009.

Adoptée

**CM-2005-925    SIGNATURE DES PLANS DE CADASTRE - EXPROPRIATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les plans de cadastre pour fins d'expropriation devant être déposés au ministre responsable du cadastre, en vertu de l'article 3042 du Code civil.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine en novembre 2009.

Adoptée

**CM-2005-926    SIGNATURE DES PLANS DE CADASTRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tous les plans de cadastre se rapportant à un lot propriété de la Ville.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine en novembre 2009.

Adoptée

CM-2005-927

**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC. ET LA VILLE DE GATINEAU - DÉSIGNATION À VIE DU NOM BOWATER SUR LA BIBLIOTHÈQUE SITUÉE AU 855, BOULEVARD DE LA GAPPE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Gatineau, par la résolution numéro CE-96-11-777, avait un protocole d'entente avec la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. (la raison sociale de Bowater était alors Avenor inc.) stipulant que la compagnie versait un montant annuel de 20 000 \$ pendant 5 ans (1997 à 2001) et qu'en contrepartie la Ville s'engageait à nommer la bibliothèque centrale de l'ex-Ville de Gatineau Bibliothèque Bowater;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente est échu depuis l'année 2001 et que la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. continue depuis 2002, de verser annuellement une somme de 20 000 \$ à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. verse annuellement, depuis 1997, un montant de 20 000 \$ qui représentera une cotisation totale de 300 000 \$ à la fin de la 15<sup>e</sup> année et que de plus, elle s'engage à participer financièrement à l'amélioration du design et au rafraîchissement de l'entrée principale de la bibliothèque pour un montant de 12 500 \$ qui sera versé en 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc., en versant un montant total de 300 000 \$, incluant les contributions de 1997 à 2001 et celles des années 2002, 2003 et 2004, s'inscrit comme l'un des donateurs les plus importants au sein du réseau des bibliothèques du Québec :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2005-1544, en date du 12 octobre 2005, ce conseil autorise la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. selon lequel la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. s'engage à verser à la Ville une cotisation annuelle de 20 000 \$ pour un total de 300 000 \$ réparti sur 15 ans. Les cotisations annuelles s'étalent de 1997 à 2011. La compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. s'engage à participer financièrement au rafraîchissement de l'entrée de la bibliothèque située au 855, boulevard de la Gappe, pour un montant de 12 500 \$ qui sera versé en 2006. En retour, la Ville s'engage à nommer de manière définitive ce point de service Bibliothèque Bowater.

Le trésorier est autorisé à effectuer annuellement les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à virer annuellement au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, les sommes reçues de Bowater relatives à cette entente.

Le trésorier est autorisé à émettre un reçu d'impôt, annuellement, au montant de 20 000 \$ à l'attention du donateur Bowater Produits forestiers du Canada inc., 79, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 4X6 à la suite de la réception dudit montant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CM-2005-928

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU - REGROUPEMENT DES DOCUMENTS GÉNÉALOGIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de généalogie de l'Outaouais (SGO) partage les locaux des Archives nationales du Québec en Outaouais et met en commun avec celle-ci sa documentation à caractère généalogique et historique couvrant non seulement l'Outaouais mais aussi le reste du Québec, d'autres régions du Canada et des États-Unis, depuis octobre 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de généalogie de l'Outaouais offre aux généalogistes une salle de recherche et maints instruments de recherche dans des lieux conviviaux équipés de nombreux appareils spécialisés mis à la disposition des usagers au 855, boulevard de la Gappe;

**CONSIDÉRANT QUE** cette salle de recherche est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que les mardis et mercredis soirs de 19 h 00 à 22 h 00 et tous les samedis pour les membres de la Société de généalogie de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale ne possède aucun espace fermé pour tenir des activités d'animation, telles que des conférences à la bibliothèque Bowater et que l'ancienne salle Gatineau, où sont présentement logés les ouvrages généalogiques, pourrait être utilisée pour toute activité d'animation sans troubler les autres utilisateurs de la bibliothèque qui effectuent des recherches ou de l'étude et compenser au manque d'espace pour loger les nouveaux livres qui s'ajoutent à la collection de la bibliothèque municipale :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2005-1545 en date du 12 octobre 2005, ce conseil autorise la signature de l'entente de partage de services, d'une durée de cinq ans à compter de la date de la signature, entre la Ville de Gatineau et la Société de généalogie de l'Outaouais selon laquelle la Ville s'engage à prêter à la SGO sa collection d'ouvrages généalogiques et à poursuivre le développement de la collection généalogique selon les critères de la politique d'acquisition des documents de la bibliothèque municipale. Cette entente sera renouvelée automatiquement, tant et aussi longtemps que la SGO poursuivra son mandat, à moins d'avis contraire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CM-2005-929

**MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE - CORPORATION DU CENTRE CULTUREL (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE SUBVENTION POUR 2005 AVEC AJUSTEMENT SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2004**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente établi entre la Ville de Gatineau et la Corporation du centre culturel de Gatineau doit être modifié afin de préciser certaines attentes des deux parties et d'apporter un ajustement en ce qui a trait à la contribution versée par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers déposés par la Corporation indiquent un surplus de 77 260 \$ pour l'année d'opération 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente stipule que tout surplus d'opération doit être remis à la Ville et qu'en contrepartie, la Ville s'engage à couvrir tout déficit réalisé par la Corporation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2005-1591 en date du 12 octobre 2005, ce conseil modifie ses résolutions numéros CM-2003-1181 adoptée le 4 novembre 2003 et CM-2003-1355 adoptée le 9 décembre 2003 afin de réduire la contribution annuelle de la Ville de 80 000 \$ pour les années 2005, 2006 et 2007. La réduction pour l'année 2005 représente une diminution de 40 000 \$ en argent et de 40 000 \$ en services, portant ainsi la contribution de la Ville à 210 000 \$ pour l'année 2005. Pour les années 2006 et 2007, la contribution financière sera de l'ordre de 250 000 \$ mais la contribution en services sera réduite de 80 000 \$ pour ces deux dernières années.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente modifié.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 132 478,13 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau représentant le dernier versement de la contribution pour l'année 2005 et l'ajustement de la contribution suite au surplus de l'année 2004.

Les fonds à cette fin au montant de 132 478,13 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-72131-951 - Maison de la culture - Subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2005.

Adoptée

**CM-2005-930 ÉTUDE DE SÉCURITÉ À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 148 ET DU CHEMIN PAGÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'ouverture du contournement du secteur Buckingham de l'autoroute 50, un plus grand nombre de véhicules empruntent le chemin Pagé pour accéder à l'autoroute 50;

**CONSIDÉRANT QUE** le débit véhiculaire sur la route 148 à la hauteur du chemin Pagé est très important et offre des créneaux limités aux véhicules pour s'engager de façon sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intersection de la route 148 et du chemin Pagé présente un historique d'accidents relativement important;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intersection de la route 148 et du chemin Pagé nécessite d'être sécurisée :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer une étude de sécurité à l'intersection de la route 148 et du chemin Pagé afin d'évaluer la problématique et d'y apporter les solutions nécessaires pour améliorer la sécurité au carrefour.

Adoptée

**CM-2005-931 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CM-2004-159 - POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2004-159 adoptée le 10 février 2004, ce conseil acceptait la politique d'aide financière à l'implantation des centres de la petite enfance et ce, pour les années 2004 et 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique prévoit une aide financière de 100 \$ par nouvelle place;

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil juge opportun de ne pas assujettir cette politique à un terme mais plutôt de l'appliquer en tout temps jusqu'à son abrogation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC ANGERS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil modifie sa résolution numéro CM-2004-159 adoptée le 10 février 2004 et accepte d'appliquer la politique d'aide financière à l'implantation des centres de la petite enfance au-delà de l'année 2005, soit à chaque année jusqu'à son abrogation.

Les montants à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11600-972 et le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget.

Adoptée

CM-2005-932

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE AU 501, RUE GILLIES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis pour la construction d'une habitation bifamiliale isolée au 501, rue Gillies a été déposée au Service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 17 et 32 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 stipulent que la délivrance d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal est assujettie à l'approbation par le conseil d'un PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude de la demande à sa séance du 17 octobre 2005 et recommande l'approbation du PIIA :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation bifamiliale isolée au 501, rue Gillies.

Adoptée

CM-2005-933

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CM-2005-849 - AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS GUIGNOLÉE DES MÉDIAS LE 8 DÉCEMBRE 2005**

**CONSIDÉRANT QUE** ce conseil, par sa résolution numéro CM-2005-849, autorisait la tenue de barrages routiers, levée de fonds guignolée des médias le 8 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme St-Vincent de Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau a déposé une demande au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour modifier une intersection déjà approuvée en vertu de la résolution numéro CM-2005-849 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil modifie sa résolution numéro CM-2005-849 de la façon suivante :

**Organisme**

**Barrage routier**

*La Vérendrye/Canne*

St-Vincent de Paul *remplacé par*  
Conseil particulier St-Charles de Gatineau **St-René/de l'Hôpital**

Les organismes devront se conformer à la politique municipale « barrage routier – levée de fonds et amendement aux annexes relatifs aux intersections ».

Adoptée

**CM-2005-934** **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2005**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil modifie le calendrier de l'année 2005 des séances du conseil municipal adopté en vertu de la résolution numéro CM-2004-859 en y ajoutant une séance régulière le 20 décembre 2005.

Adoptée

**AP-2005-935** **AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 15-3-2005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2002 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**AVIS DE PRÉSENTATION** est donné par madame la conseillère Denise Laferrière qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 15-3-2005 modifiant le règlement numéro 15-2002 concernant la rémunération des membres du conseil.

Elle demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**CM-2005-936** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-3-2005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2002 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte le projet de règlement numéro 15-3-2005 modifiant le règlement numéro 15-2002 concernant la rémunération des membres du conseil.

Adoptée

**CM-2005-937** **NOMINATION D'UN MEMBRE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SECTEUR BUCKINGHAM**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Jocelyne Houle à titre de membre au sein de la Corporation de développement secteur Buckingham.

Adoptée

**CM-2005-938** **NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARC BUREAU**

**APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil nomme madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Simon Racine à titre de membres au sein du Comité des ressources humaines.

Adoptée

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMMISSIONS ET COMITÉS**

- ❶ Procès-verbaux de la réunion du Comité sur le développement des sentiers récréatifs tenue le 3 février 2005, de la réunion du Comité consultatif agricole tenue le 7 mars 2005, de la réunion de la Commission permanente sur l'habitation tenue le 1er juin 2005 et des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 16 mai, 6 et 8 juin 2005

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- ❶ Liste des contrats prévus en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1er au 30 septembre 2005
- ❷ Certificat du Service du greffe concernant les procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements numéros 502-2005 et 503-2005
- ❸ Procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 28 septembre, 5 et 12 octobre 2005 et des séances spéciales tenues les 30 septembre et 11 octobre 2005

**CM-2005-939 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 20 h 55.

Adoptée

---

**PATRICE MARTIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier